

**LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION 2 SUR LE GERMON
(VOIE À SUIVRE AU TROISIÈME TOUR DE LA PÉRIODE DE CORRESPONDANCE)**

20 novembre 2020

Chers membres de la Sous-commission 2,

Permettez-moi d'abord d'exprimer mes remerciements aux CPC qui ont soumis des commentaires sur diverses questions. Comme nous entrons dans le troisième tour de discussion, nous sommes censés conclure la discussion. **Cette lettre ne concerne que le germon du Nord**, car la discussion se poursuit sur le thon rouge.

1. Germon de la Méditerranée (Rec. 17-05)

Ce point a déjà été clôturé lors du tour précédent. Je communiquerai à la plénière que la Rec. 17-05 continuera d'être en vigueur telle qu'elle.

2. Germon du Nord (Recs. 16-06 et 17-04) (PA2-606A et PA2-607A)

(1) Textes

J'ai reçu plusieurs suggestions éditoriales des États-Unis, qui ne sont pas controversées à mon avis. En conséquence, je voudrais soumettre à la plénière les documents PA2-606B et PA2-607B qui reflètent ces suggestions, pour approbation.

(2) Consolidation des Recs. 16-06 et 17-04

Je n'ai reçu aucune opposition à la voie à suivre que je proposais. Je signalerai à la plénière que la Sous-commission 2 reconnaît que ces deux recommandations devraient être consolidées lors de la réunion de la Commission en 2021.

(3) Travaux liés à la MSE (notamment protocole en cas de circonstances exceptionnelles)

Comme j'ai suggéré séparément dans la circulaire 7749/2020 que cette question soit examinée au point (7) (b) de la réunion intersessions de la Sous-commission 2, je traiterai ce point dans une lettre séparée.

Une période de deux semaines sera prévue pour les commentaires. Comme dans les cas antérieurs, la date limite exacte sera précisée par le Secrétariat car elle dépend de la traduction.

Meilleures salutations.



Shingo Ota
Président de la Sous-commission 2